

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2994 décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 4 545 000 \$ pour des travaux divers d'infrastructures, a été approuvé conformément à la loi :

- par le conseil municipal le 1er octobre 2025 ;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 octobre 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en soumettant une demande par courriel à <u>greffe@pointe-claire.ca</u> ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pendant les heures normales de bureaux, soit du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 6 novembre 2025.

PROVINCE OF QUÉBEC CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2994 decreeing a long-term borrowing and capital expenditure in the amount of \$4,545,000 for various infrastructure works has been approved in accordance with the law:

- By the Municipal Council on Octobre 1, 2025.
- By the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation on October 31, 2025.

This by-law will come into force in accordance to the law and may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, during regular business hours, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m. and Thursday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, November 6, 2025.

Danielle Gutierrez, OMA Assistante greffière / Assistant City Clerk